

FINANCEMENT

Pour les compagnies d'arts d'interprétation à travers le pays, la collecte de fonds auprès du secteur privé est une pratique courante. En moyenne, 15 pour cent du revenu des compagnies canadiennes d'arts d'interprétation viennent de sources privées, 35 pour cent, des deniers publics, et 50 pour cent, de revenus gagnés. Ceci n'autorise pas à suggérer que le Centre devrait viser un tel niveau du financement de la part du secteur privé, étant entendu que sa mission est beaucoup plus vaste que celle de tout autre organisme canadien d'arts d'interprétation, et que sa programmation, offerte dans les deux langues officielles, est d'une nature qui exige parfois d'importantes subventions du secteur public.

Le Centre a élaboré un programme de collecte de fonds auprès du secteur privé, mis en oeuvre en janvier 1990, et s'adressant à des parrains institutionnels ou à des donateurs individuels. Un Comité consultatif national sera mis en place pour conseiller le Centre sur le parrainage d'entreprises et en définir l'orientation générale; ce comité apportera aussi son concours pour solliciter des parrains institutionnels. Nous craignons cependant que le Centre se montre trop strict dans les conditions qu'il veut imposer au parrainage. Mme Liz Waddell, lors de sa déposition devant le comité, a fait allusion à un cas où la proposition d'un parrain éventuel «a été refusée parce que le président du Conseil a estimé que les fonds proposés ne devraient pas être consacrés à l'orchestre, mais à la TVHD»⁽²³⁾, et à un autre cas où l'aide offerte par Mme Belle Shenkman pour trouver des parrains qui auraient financé une tournée de l'orchestre en Angleterre fut refusée par le directeur général. Dans son témoignage, le directeur général a déclaré qu'il ne voulait pas mettre un terme aux négociations menées par son directeur de la commercialisation en vue de trouver un parrain important pour toute la tournée, en acceptant l'offre de parrainage de Mme Shenkman pour les trois dates à la fin de la tournée.

Le Centre déclare dans *À l'aube de la troisième décennie* que : «Il n'entre aucunement dans les intentions du CNA — ce n'est d'ailleurs pas son rôle — d'entrer en concurrence avec d'autres institutions culturelles», en suggérant que ses initiatives pour attirer des commanditaires risquent «de diminuer les fonds de parrainage disponibles aux autres organismes d'arts d'interprétation du Canada».⁽²⁴⁾ En conséquence, le Centre a fixé «le seuil pour les parrainages d'entreprises...à un niveau beaucoup plus élevé que celui des autres compagnies d'arts d'interprétation dans la région et à un niveau égal ou supérieur à celui des compagnies des autres principales agglomérations».⁽²⁵⁾

Le comité approuve pleinement cette approche de la collecte de fonds auprès du secteur privé. Le comité prend note que la politique du Centre relative à la collecte de fonds auprès du secteur privé ne figure pas dans le Manuel d'information du Conseil d'administration, et qu'il n'est pas non plus fait mention de la collecte de fonds auprès du secteur privé dans le mandat du comité de marketing et de programmation artistique du